



FÉDÉRATION NATIONALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION

Pour accompagner la professionnalisation de vos interventions

Accompagnement des victimes, trauma, soutien psychologique, accompagnement juridique...retrouvez toutes les propositions de formations **2014** sur

www.inavem.org



- **Accueillir et mener un entretien avec une victime** – 3 jours : 450 € *
- **Victimes d'agressions sexuelles** – 4 jours : de 600* à 1 000 €
- **Violences conjugales** – 2 jours : de 300* à 500 €
- **Enfants victimes et témoins de violences conjugales** – 1 jour : de 150* à 250 €
- **Réparation du dommage corporel** – 1 jour : de 150* à 250 €

Pour les psychiatres et psychologues cliniciens

- **Techniques de debriefing** – 4 jours : de 600* à 1 000 €
- **Groupes de paroles pour victimes d'agressions** – 2 jours : de 300* à 500 €
- **Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant victime** – 4 jours : de 600* à 1 000 €
- **Sensibilisation à la prise en charge des victimes par la TCC** – 2 jours : de 300* à 500 €
- **Perfectionnement et retour d'expériences sur le debriefing** – 1 jour : 150* à 250 €

Pour les non-psy

- **Organisation des dispositifs suite à événements traumatisants** – 2,5 jours : de 375* à 625 €
- **Sensibilisation à la prise en charge des enfants victimes** – 2 jours : de 300* à 500 €

Nos formateurs sont psychologues, médecins, avocats, magistrats et juristes

Les formations ont lieu à Paris dans le 11^{ème}

Toutes les informations et programmes sur www.inavem.org et au 01 41 83 42 00

* Tarif partenaire (personnel hospitalier, collectivités locales, associations partenaires, ministères, maison de justice et du droit)



L'**INAVEM** est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 135 structures d'aide aux victimes et 700 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux.

L'**INAVEM** est également organisme de formation inscrit auprès de la préfecture de Paris sous le n° de déclaration d'existence 11754528775.

Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37